



AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS

PRIME DE TRAVAIL ASCT

LES EXIGENCES DE L'UNSA

L'UNSA-Ferroviaire porte haut et fort les revendications des ASCT et le rappellera lors du groupe de travail du 5 novembre prochain concernant l'amélioration et la simplification de la prime de travail.

DEPUIS FIN 2022

L'UNSA-Ferroviaire n'a cessé d'alerter la direction sur la nécessité d'améliorer les conditions d'exercice du métier d'ASCT.

CEPENDANT...

L'UNSA-Ferroviaire est consciente que le système de rémunération actuel n'est pas parfait. Depuis plusieurs années, nous proposons à la direction de l'améliorer et de le simplifier.

QUEL CONSTAT ?

Face à une profession de plus en plus exigeante, polyvalente et hyperspécialisée, il est urgent de revoir la logique actuelle de la prime de travail !

QUE PROPOSE L'UNSA ?

En intégrant un critère de productivité similaire à celui des ADC dans le calcul de la prime de travail, on pourrait contrôler l'augmentation de la productivité exigée des agents et reconnaître équitablement leur contribution. ...



IL EST RECONNU QUE LES ASCT RÉPONDENT AUX ATTENTES DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ET DE RENTABILITÉ, MAIS AUSSI AUX EXIGENCES DES VOYAGEURS. IL EST DONC LÉGITIME QUE L'ENTREPRISE INSTRUISE POSITIVEMENT LEUR DEMANDES.



UNSA-FERROVIAIRE



EN BREF NOS QUATRE DEMANDES POUR LES ASCT

- #1 **L'amélioration** des conditions de travail des agents du service commercial trains.
- #2 **La simplification** et la revalorisation de la prime de travail (code prime 24).
- #3 **La valorisation** des compétences et des contraintes des ASCT.
- #4 **La sécurisation** à 100 % de la prime de travail en cas d'aléas de la vie ou de maladie.



L'UNSA EST LA SEULE À DÉFENDRE LA SÉCURISATION DE LA PRIME DE TRAVAIL DES ASCT AU-DELÀ DU CODE PRIME 1 : UN ENJEU SOCIAL MAJEUR !



FOCUS SUR LA SIMPLIFICATION DU SYSTÈME DE CALCUL



Actuellement, la prime de travail se compose de quatre éléments complexes.

- Élément accompagnement (EA) : valorise la présence.
- Élément activité commerciale (AC) : valorise les heures travaillées.
- Élément activité commerciale renforcée (ACR) : S1.
- Élément activité commerciale renforcée (ACR) : S2.

AVEC LA SOLUTION DE L'UNSA

L'UNSA-Ferroviaire demande la fusion des S1 et S2 au taux le plus élevé dès la sixième heure de travail, soit + 30 € minimum par mois. Et + 30 % sur l'ensemble des taux accompagnement, AC et ACR.

Avec la mise en place de ces propositions, la prime de travail augmentera immédiatement de plus de 100 € par mois !

PÉTITION POUR UNE GRILLE UNIQUE & LA LINÉARISATION DE L'ANCIENNETÉ !

Chaque année compte. Face aux paliers actuels des systèmes d'échelons pour les statutaires et de primes d'ancienneté pour les contractuels, l'UNSA propose d'ores et déjà un premier changement, une première brique d'un projet global de refonte du système salarial : abandonner les paliers d'ancienneté au profit d'une progression continue et linéaire. Ce grand projet de refonte du système salarial de la SNCF pourrait bien redonner du sens à la fidélité et à l'engagement dans tout le groupe public ferroviaire.

